

MARCHANDS DE BIENS ET LOTISSEURS PROFESSIONNELS

Assimiler les règles de TVA et de D.M.T.O

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mettre en pratique la fiscalité applicable aux marchands de biens et aux lotisseurs professionnels
- Appliquer les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières réalisées par des assujettis.

PUBLIC, PRÉ-REQUIS & NIVEAU

**Notaires & professionnels de l'immobilier
Cabinets d'expertise comptable :**

- Commissaires aux comptes,
- Experts-comptables et collaborateurs.

Pré-requis : Maîtriser les règles de base en matière de TVA. Il est conseillé d'avoir suivi la formation « Opérations immobilières réalisées par des assujettis professionnels de l'immobilier ».

Niveau :

Professionnel Avancé Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Expert fiscalité, TVA & immobilier.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

**TARIFS
par personne**

**1 JOUR
7 heures**

Société **820 € HT**

Cabinet d'expertise comptable **615 € HT**

Formation intra **Sur devis**
(France entière) **à partir de 2 400 € HT**

PROFITS IMMOBILIERS

- **Profits réalisés par les marchands de biens :**
 - Réglementation
 - Champ d'application (opérations et personnes imposables)
 - Assiette
 - Modalités d'imposition
- **Profits réalisés par les lotisseurs professionnels :**
 - Réglementation
 - Champ d'application (opérations imposables, intention spéculative)
 - Assiette
 - Modalités d'imposition

T. V. A. APPLICABLE AUX OPERATIONS IMMOBILIERES

- Livraisons de terrains à bâtir
- Livraisons de terrains non à bâtir
- Livraisons d'immeubles neufs
- Livraisons d'immeubles achevés depuis plus de 5 ans
- Livraisons de « droits assimilés »

DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à T.V.A
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisés par des assujettis
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire.

Scannez pour choisir votre session de formation



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande liée veuillez contacter notre référente : 04.93.72.66.90